

# CONSEIL MUNICIPAL du lundi 15 avril 2013 à 19 heures

Convocation du conseil municipal : le 9 avril 2013

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18 au lieu de 19 (Mr Serge SMAGGHE, Conseiller Municipal, est décédé le 30 avril 2010).

## **PRESENTS :**

M. Jean-Michel DEVYNCK

**Maire**

Mme et Mrs DEHONDT Jean-Pierre, VAESKEN Jean-Michel, STEVENOOT Jean-Pierre, VANPEPERSTRAETE Pascale, ROUSSEL Didier,

**Adjoints**

Mmes et Mrs DRIEUX Frédéric, BAELEN Marie-Thérèse, DEBAVELAERE Christophe, STAIB Audrey, WILS Sandrine, DELAUTTRE Richard, BARBEZ Nathalie, KAHN Sylvain, DEREMETZ Pascal, ROY Aurélie,

**Conseillers Municipaux**

## **ABSENT (s) ou EXCUSE (S) :**

**RYCKEWAERT** Jean-Paul, conseiller municipal donne pouvoir à Mr le Maire

**GRYMYSLAWSKI** Laurence, conseillère municipale donne pouvoir à Jean-Pierre STEVENOOT

Secrétaire de séance : Jean-Michel VAESKEN, assisté de Marie-Annick WULLENS, DGS en Mairie

## **ORDRE DU JOUR du lundi 15 avril 2013**

1. ADMINISTRATION GENERALE – SIECF – désignation de nouveaux délégués
2. ADM. GENERALE – CCY – définition du nombre de représentants pour le prochain mandat
3. FINANCES – création d'un budget annexe de DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
  - a. Motivations de création du budget annexe
  - b. Option fiscale TVA
  - c. Opérations comptables liées à la création du budget annexe
4. FINANCES – taux des 3 taxes locales
5. FINANCES – analyse du BUDGET UNIQUE 2013 pour la COMMUNE
6. FINANCES – analyse du BUDGET annexe 2013 pour la ZAC
7. FINANCES – analyse du BUDGET annexe 2013 pour le lotissement de la MARE
8. FINANCES – analyse du nouveau BUDGET annexe 2013 pour le développement économique
9. FINANCES – mise en location du 61 rue de Bergues après travaux de rénovation
10. **ADDITIF** : ADM. GENERALE – Fusion des communautés de communes : proposition de consensus sur les compétences
11. INITIATIVES des Elus

**1 - Désignation de 4 délégués (2 titulaires + 2 suppléants) au Syndicat du SIECF –syndicat intercommunal d'énergie des communes de Flandre**, après fusion du SIECF et des syndicats d'électrification rurale.

(vote à bulletin secret)

Sont candidats puis élus :

- |                        |           |
|------------------------|-----------|
| ➤ Jean-Paul RYCKEWAERT | Titulaire |
| ➤ Jean-Michel DEVYNCK  | Titulaire |
| ➤ Jean-Pierre DEHONDT  | Suppléant |
| ➤ Pascal DEREMETZ      | Suppléant |

**2 - Définition du nombre de représentants d'Esquelbecq au sein de la CCY –Communauté de Communes de l'Yser, au prochain mandat**

Selon la loi Richard du 31/12/2012, 28 sièges seraient octroyés suivant la répartition proportionnelle (26 octroyés selon l'article 5211-6-1 du CGCT + 2 sièges de droit aux communes n'ayant pas obtenu de siège lors de la répartition à la proportionnelle).

Actuellement, 35 sièges sont octroyés.

La CCY peut décider d'avoir un nombre de sièges supplémentaires aux 28 définis par la loi, dans une proportion de 25%, soit 35 sièges. Chaque commune doit se prononcer sur ce chiffre avant le 30 juin.

communes	Population au 1.1.2013	Application selon la loi	Répartition à ce jour	Proposition pour le prochain mandat
BOLLEZEELE	1403	2	3	3
BROXELLE	304	1	2	2
ESQUELBECQ	2145	4	4	4
HERZEELE	1518	3	3	3
LEDERZEELE	592	1	2	2
LEDRINGHEM	673	1	2	2
MERCKEGHEM	574	1	2	2
NIEURLET	980	2	3	2
VOLCKERINCKHOVE	503	1	2	2
WORMHOUT	5229	10	9	10
ZEGERSCAPPEL	1464	2	3	3
<b>TOTAL</b>	<b>15 385</b>	<b>28</b>	<b>35</b>	<b>35</b>

**ADOPTE**

3 - **CREATION d'un BUDGET ANNEXE "DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE" - option fiscale TVA - opérations de transferts du budget communal vers le budget annexe**

**COMMENTAIRE**

Le 23 octobre 2007, le conseil municipal a fait le choix de soutenir l'action de l'association ESQUELBECQ VILLAGE DU LIVRE. Le soutien a d'abord été d'ordre logistique, puis il a évolué vers un soutien matériel et financier avec l'acquisition et la mise à disposition de professionnels du livre, des bâtiments 18 place Bergerot et 2 rue de Pitgam. Aujourd'hui le bâtiment acquis 7 place Bergerot fait l'objet de travaux d'aménagements pour y accueillir 3 cellules commerciales liées au livre.

Les travaux effectués sur ce genre de bâtiment ne bénéficient pas du FCTVA, s'agissant de bâtiments construits pour le compte de tiers. Le Conseil Municipal décide d'ouvrir un budget annexe avec gestion de TVA, comme c'est déjà le cas pour la ZAC et le lotissement de la MARE. Les écritures qui seront passées sur ce budget ne concerneront que les opérations liées au développement économique de la commune.

**BUT et OBJECTIFS**

- rénover et aménager la partie commerciale des bâtiments communaux dans le but d'y réaliser des cellules commerciales
- proposer les cellules commerciales à la location durant 9 ans minimum

**APPLICATION**

La gestion des opérations prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il conviendra d'effectuer une écriture comptable entre le budget communal et le nouveau budget annexe concernant les 2 bâtiments commerciaux (2 rue de Pitgam et 7 place Bergerot) pour les intégrer dans le nouveau budget annexe.

4 - **TAUX des 3 taxes locales pour 2013**

Le Conseil Municipal relève les taux de la manière suivante : + 0,50 % sur la TH et le FB et +0.10% sur le FNB.

	Bases 2013	Ancien taux (2012)	taux 2013 + 0.50 %	taux 2013 + 0.10%	produit attendu en 2013
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>1 724 000</b>	(17,26 %)	17,35%		299 114
		+1			
<b>Foncier bâti</b>	<b>1 530 000</b>	(18,02 %)	18,11%		277 083
		+1			
<b>Foncier non bâti</b>	<b>105 000</b>	(53,76 %)		53.81%	<u>56 501</u>
		+0.21			
				<b>TOTAL</b>	<b>632 698</b> (compte 7311 du budget)

5 - **ANALYSE du budget 2013 pour la COMMUNE**

Dépenses et recettes s'équilibrent à **4 352 317,90 €** avec reprise des résultats de N -1, se répartissant ainsi : **1 807 278,46 € en fonctionnement** et **2 545 039,44 € en investissement.**

**A noter : la création d'un nouveau budget annexe pour le DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE du Village** en lien avec le Village du Livre et le commerce de proximité. Cette création entraîne des écritures comptables pour "annulation de mandats de l'exercice antérieur", écritures que l'on retrouve en recettes tant en investissement qu'en fonctionnement. La délibération de création du budget annexe apporte toutes les explications sur la nécessité de fonctionner ainsi afin de gérer la TVA.

<b>COMMENTAIRES des principaux postes</b>			
<b>fonctionnement DEPENSES =</b>		<b>1 807 278,46 €</b>	
<b>chapitre 011 charges générales =</b>		<b>415 630</b>	
dont :	35 000	fournitures Tx en Régie	sous estimé en 2012
	31 800	petit matériel	dont matériel de communication pour VDL (interreg IV)
	900	Vêtements de travail	avec une priorité pour le personnel cantine
	3 000	fournit. Bureau : papier & matériel	dont flyers, petit esquelbecquois...
	29 000	prestation cantine/CLSH	à compter du 4 mars 2013
	6 000	crédit bail informatique NFI	(4 ordinateurs + logiciels)
	5 000	entretien terrain foot synthé.	
	7 500	entretien Bts, EP, véhicules, matériel	entretien courant
	2 800	formations du personnel	dont CLSH : BAFA pour Cindy Desoutter, Baptiste Guilbert, Marina Taufour + BAFD Théo Lemire
	14 000	Autres frais divers	dont CLSH 13000 (entrées parcs, CEL...)
63512	7 000	Taxes foncières	
<b>chapitre 012 - charges de personnel =</b>		<b>588 900,00</b>	
6218	3500	personnel mis à disposition	APE : cantine et périscolaire jusqu'au 5 juillet 2013
dont :	170 000	Personnel non titulaire	modification du calcul de rémunération des animateurs CLSH

	15 000	Autres emplois d'insertion	(Corinne 11 mois + 1 CUI cantine 4 mois)
	<b>Chapitre 65 - autres charges =</b>		<b>262 724,50</b>
dont :	58 000	Indemnités des élus	
	69 186	S.D.I.S. cotisation service incendie	
	6 000	C.C.A.S.	
	5 000	cotisations autres	(Westtoer pour interreg IV actions communes)
	72 378,50	Subventions aux associations	voir tableau joint
	<b>Chapitre 66 - charges financières =</b>		<b>99 000,00</b>
	90 000	Intérêts des emprunts	voir état de la dette en fin de budget + provisions
	<b>Chapitre 67- charges exceptionnelles =</b>		<b>2 700,00</b>
	<b>opérations d'ordre et dépenses imprévues =</b>		<b>59 300,00</b>
<b>O23</b>		<b>virement vers l'investissement</b>	<b>379 023,96</b>
			(5000 dép. imprévues et solde en amortissements) équilibre le budget et doit au moins être égal au remboursement du capital des emprunts (C/164 Dépenses d'Investissement)
<b>fonctionnement RECETTES =</b>			<b>1 807 278,46 €</b>
	<b>Chapitre 013 - atténuation de charges de personnel =</b>		<b>9500</b>
	<b>Chapitre 70 - produits des services =</b>		<b>63 700</b>
70311	1 200	concessions cimetièr	
dont :	19 000	services de loisirs (CLSH)	: CLSH + cantine du CLSH
	33 000	services scolaires	encaissements cantine sur scolaire + périscolaire
	<b>Chapitre 73 - impôts et taxes =</b>		<b>765 170</b>
dont :	632 698	contributions directes	0,5% sur TH (17,35) et FB (18,11) 0,10% sur FNB (53,81)
	63 226	compensation TP	versés par la CCY
	150	droits de place	friterie, pizzeria
	3 000	taxe de séjour	(0,50 €/j/adulte)
	<b>Chapitre 74 - dotations =</b>		<b>536 509</b>
dont :	30 000	autres participations (CAF)	CAF pour CLSH N -1
	<b>Chapitre 75 - autres produits de gestion =</b>		<b>203 000</b>
dont :	155 000	excédent sur budget annexe :	partie d'excédent du lotissement de la Mare (4 terrains vendus)
	48 000	loyers et charges des immeubles	loyers et locations (baux commerciaux sur budget annexe)
	<b>Chapitre 77 - produits exceptionnels =</b>		<b>1 200</b>
773	0	mandats annulés des exercices antérieurs	transférés au budget annexe 'développement économique'
	<b>opérations d'ordre : chapitre 72 - travaux en régie =</b>		<b>67 000,00</b>
	<b>excédent N-1 reporté =</b>		<b>161 199,46</b>
<b>TOTAL Investissement DEPENSES =</b>			<b>2 105 558,08 €</b>
			<b>439 481,36 €</b>
<b>TOTAL Investissement DEPENSES + RàR =</b>			<b>2 545 039,44 €</b>
	<b>Chapitre 20 - immobilisation incorporelles =</b>		<b>3 000</b>
Reste à réaliser c/202	568	insertions PLU	(1800 PLU et 1200 logiciels)
	<b>Chapitre 21 - immobilisation corporelles =</b>		<b>174 800</b>
dont :	10 600	cimetièr	115 : panneau - ossuaire/carré indigents
	20 000	mairie dont vélux et abris extérieur	abris : 15000
	83 200	Bts publics divers suivant détail :	
	3 000	horloge église	
	5 000	toiture église	
	15 000	minoterie : escalier H	
	36 000	vestiaires foot	

	7 200	courts tennis extérieur	grillage de sécurité
	17 000	presbytère (dont toiture)	
restes à réaliser	5 483	chaudière future salle de musique	
	2 254	EP rue des Chênes	
	23 129	logement école et presbytère	dont 10880 menuiseries presbytère - le solde chauff./sanitaire logt
	15 000	immeubles loués	logement école
	4 500	aménagements sur voiries	2400 Hydrant rue Socx - 2100 plaquettes n° maisons
	22 500	autres installations : parking gare	vidéosurveillance
	1 000	matériel informatique et de bureau	provision
	1 000	meublier	
	17 000	matériel divers, dont : 500 cuisine -	4000 S. tech. - 1000 fêtes - 600 CLSH - 4400 communic. VDL
	500	cuisine St Joseph	
<b>Chapitre 16 - emprunts et dettes =</b>			<b>172 700</b>
dont	170 000	capital des emprunts	et provision de 10 000 €
165	2 700	cautions des locataires	remboursement lors des changements de locataires
<b>Chapitre 020 - dépenses imprévues =</b>			<b>30 000</b>
<b>Chapitre 27 - avances =</b>			<b>628 854,32</b>
dont	29 011,32	avance au budget annexe ZAC	
	599 843,00	avance au budget annexe DEV. ECO.	dont transfert de l'opération 702 Village du Livre
<b>Chapitre 040 - opérations d'ordre =</b>			<b>67 000</b>
<b>Chapitre 001 - incorporation du déficit N-1 =</b>			<b>180 703,76</b>
<b>TOTAL Investissement RECETTES =</b>			<b>2 271 889,64</b> €
			<b>273 149,80</b> €
<b>TOTAL Investissement RECETTES + RàR =</b>			<b>2 545 039,44</b> €
<b>Chapitre 10 - fonds divers =</b>			<b>484 634,32</b>
dont	105 258	FCTVA	Bts commerciaux non inclus (voir budget annexe)
	32 341	TLE des constructions	
	347 035,32	reprise des résultats du CA 2012	
<b>Chapitre 13 - subventions =</b>			<b>0</b>
	0		
restes à Réaliser (R à R)	16 237	REGION gare	solde après pose vidéosurveillance
	24 631	FEDER Gare	
	60 000	FAFA foot	solde après installation vestiaires
	3 000	ETAT solde sub. Parlementaire foot	
<b>Chapitre 21 - annulation mandats N-1 =</b>			<b>57 007,68</b>
<b>Chapitre 27 - remboursement avance =</b>			<b>185 000,00</b>
27638	185 000,00	remboursements avances	budget annexe du lotissement de la Mare (5000 + 180000)
<b>Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées =</b>			<b>535 436,68</b>
dont :	182 000,00	emprunts nouveaux à contracter	pour budget annexe Dev. Économique "reste à charge communale"
	350 736,68	emprunts relais SUBVENTIONS	pour budget annexe Dev. Économique
	2 700	cautions des locataires	encaissement des cautions
R à R	39 641	emprunt CAF taux zéro école	
<b>Chapitre 021 - virement de la section de fonct. =</b>			<b>379 023,96</b>
<b>Chapitre 040 - opérations d'ordre =</b>			<b>54 300</b>
28188	46 000	amortissement de matériel	amortissement de matériel même somme qu'en fonctionnement C/6811
<b>DETAIL DES OPERATIONS INCLUSES DANS LES TOTAUX de DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>OPERATION 261 - ECOLE HQE</b>			p.m. restes à réaliser

<b>DEPENSES</b>		=	<b>810 000,00</b>	€
dont :	750 000	travaux hors cantine et RS.	école maternelle	
	60 000	travaux hors cantine et RS.	accès et raccordement géothermie école primaire	
<b>R à R</b>	<b>391 051</b>	<b>travaux engagés fin 2012</b>		
<b>RECETTES</b>		=	<b>560 487,00</b>	€
dont :	150 000	solde subvention département FDAN	Le FDAN n'inclut pas la cantine et le R.S.	
1321	272 846	ETAT : DGE 2010 et DETR 2011	2 premières phases opérationnelles	
1321	24 000	ETAT : DETR 2013 20% acompte	accès vers l'école primaire + raccordement géothermie	
1326	13 641	2ème acompte subv. CAF	2 premières phases opérationnelles	
1327	100 000	FEDER (ADEME)	2 premières phases opérationnelles	
1323	90 000	subvention département FDAN	acomptes 2011 et 2012	
1326	39 641	CAF 1er acompte subvention	sur 2 premières phases - solde après Tx cantine et RS	
<b>OPERATION 475 - CHENAIE</b>				
<b>DEPENSES</b>		=	<b>22 500</b>	€
21568	22 500	autres installations : parking Chênaie	vidéosurveillance	
<b>OPERATION 702 - VILLAGE DU LIVRE</b>				
<b>DEPENSES</b>		=	<b>16 000</b>	€
21318	9 999	travaux 2 rue Pitgam et insertions marchés 7 pl. Bergerot	sommes à conserver au budget la destination sera différente puisque affectée aux Tx d'équipement VDL	
202	6997	site internet		
<b>RECETTES</b>		=	<b>16 000</b>	€
		total restes à réaliser DEPENSES =	439 481,36	sans arrondi
		total restes à réaliser RECETTES =	273 149,80	
		rappel DEFICIT sur restes à réaliser =	<b>166 331,56</b>	

#### 6 - Analyse du BUDGET ANNEXE 2013 de la ZAC Urbaine

Le budget 2013 de la ZAC, affilié à la TVA, incorpore les résultats du compte administratif 2012 et les nouvelles inscriptions pour l'exercice 2013.

Rappel : le conseil municipal a lancé le 26/09/2012 une étude AEU – *Approche Environnementale de l'Urbanisme*, pilotée par l'AGUR de Dunkerque, préalablement à la réalisation de la ZAC. Cette étude doit s'achever en juillet, il apparaît donc opportun de lancer l'appel d'offres pour l'étude de réalisation de manière à ce que les deux cabinets puissent se mettre en relation.

**FONCTIONNEMENT = 49 419,22**

- les dépenses comprennent notamment l'achat de terrain (Mr VERVEY) pour 18 000 € et les études (AEU, AGUR et MO ainsi que les frais d'avocat) pour 28 377 €.
- Elles sont compensées en recettes par les opérations d'ordre

**INVESTISSEMENT = 46 377,00 €**

- Les dépenses compensent en opérations d'ordre les recettes en provenance de l'avance communale qui s'élève à 29 011,32 € et l'excédent reporté de 17 365,68 €.

#### 7 - Analyse du BUDGET ANNEXE 2013 du lotissement de la MARE

Le budget, affilié à la TVA, s'articule comme suit :

**FONCTIONNEMENT = 1 038 704,81**

**DEPENSES**

- C/ 6015 10 000.00 terrains à aménager
- C/ 6045 10 000.00 études et prestations de services sur les terrains
- C/6522 400 393.48 reversement de l'excédent du budget annexe

- C/ 658	2.00	charges diverses (différences sur TVA)
- / 002	0.29	incorporation du déficit constaté en 2012

#### RECETTES

- 7015	614 548.00	vente des terrains (HT)
- 758	2.22	produits divers (différences sur TVA)

**INVESTISSEMENT = 609 154.52**

#### DEPENSES

- 3351-54-55	210 000.00	Travaux et études
- 168748	185 000.00	remboursement d'avances à la commune (inscrit au budget communal)
- 355	214 154.52	produits

RECETTES : sommes identiques inscrites en opérations d'ordre

**COMMENTAIRE** : par mesure de prudence compte tenu des 2 terrains restant à vendre (2 x 120 000 €), il est préférable de n'inscrire au budget de la Commune qu'une partie de l'excédent dans l'attente de la concrétisation des ventes dont des avances ont déjà été versées par les futurs acquéreurs. Une provision de 155 000 € sera inscrite au budget de la commune.

### 8 - Analyse du BUDGET ANNEXE 2013 "DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE"

Ce nouveau budget annexe, avec gestion de TVA, comportera donc toutes les opérations relatives aux commerces installés dans des bâtiments communaux. Les marchés publics correspondants, les aménagements, les loyers et les subventions attendues entrent dans ce budget.

Entrent dans la gestion du budget annexe le 2 rue de Pitgam, le 7 place Bergerot et le 18 place Bergerot.

Les travaux pour les bâtiments 2 rue de Pitgam et 7 place Bergerot sont financés par des subventions attendues à hauteur de 73,6 %, le solde est à charge communale. Toutefois les subventions notifiées (Europe et Département) ou attendues (Région) ne seront pas versées en totalité en 2013. Ne figurent en recettes d'investissement que les acomptes réellement attendus en 2013. La recette manquante pour l'équilibre du budget est donc abondée par une avance communale qui sera elle-même couverte par 2 emprunts :

- Emprunt à moyen ou long terme de 182 000 € représentant le reste à charge à la fin des travaux, déduction faite des subventions à recevoir
- Emprunt relais SUBVENTIONS en attente du versement complet des subventions.

**NOTA** : l'emprunt relais peut être mixé avec la ligne de trésorerie.

Les emprunts sont supportés par le budget principal de la Commune.

**FONCTIONNEMENT = 4 015,38 €** : recette des loyers compensée par des dépenses d'entretien (18 pl. Bergerot)

**INVESTISSEMENT = 688 003,35 €** : en recettes, les subventions (87 157 €) et l'avance communale nécessaire à l'équilibre des dépenses (600 846,35 €) qui comprend le "reste à charge" de la Commune à la fin des travaux (182 000 €)

### 9 - LOGEMENT 61 RUE DE BERGUES - REMISE EN LOCATION APRES TRAVAUX DE RENOVATION

Après le départ du dernier locataire des travaux de rénovation et de mise aux normes ont été engagés. La location peut être à nouveau proposée. Une demande d'un couple avec 2 enfants en attente de logement dans une maison en cours de construction, nous est parvenue. Le Conseil Municipal décide de fixer le loyer mensuel à **800 €** pour la période considérée, les charges étant supportées directement par le locataire hormis les taxes (OM).

### 10 - Projet de fusion des 4 communautés de communes (Colme, Bergues, Flandre sans Ghyvelde et CCY)

– proposition de consensus sur les compétences.

L'arrêté préfectoral du 10 septembre 2012 porte projet de périmètre d'une future Communauté de Communes issue de la fusion des Communautés de communes de la Colme, du canton de Bergues, de Flandre (sans Ghyvelde) et de l'Yser (EPCI n°2 amendé).

Le Conseil municipal émet un **avis anticipé favorable** sur le projet de fusion des 4 communautés de communes. Toutefois si la communauté de communes du Pays de Cassel voulait nous rejoindre, même partiellement, sous le schéma de ces compétences, nous émettons un avis favorable. Nous attendons la réponse du Préfet.

Le nouvel EPCI exercerait les compétences obligatoires telles que l'aménagement du territoire et le développement économique, les compétences optionnelles telles que la voirie. La compétence liée aux ordures ménagères serait transférée au nouvel EPCI. Une harmonisation sera recherchée pour les autres compétences exercées par les 4 communautés de communes actuelles. Ainsi les compétences suivantes seraient territorialisées :

- L'assainissement - espaces verts
- Petite enfance - Enfance et jeunesse - Ecoles de musique - Les soins à domicile - Tourisme

Une telle démarche permettrait de prendre le temps nécessaire pour harmoniser les compétences (8 à 10 ans).

11 – **INITIATIVES des ELUS** : Jean-Pierre STEVENOOT informe qu'une nouvelle Directrice prendra ses fonctions à l'accueil de loisirs dès les vacances de Pâques, il s'agit de Joanne Provo.

La séance est levée à 21h30